

**WILAYA : IN SALAH
DAIRA : D' IN – GHAR
COMMUNE: D'IN-GHAR
C.F :4220020000530801000**

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de l'article 56 Loi 23-12 correspondant au 5 aout 2023fixqnt lesregles relatives aux marchés publics et article 65-82 du Décret Présidentiel n° : 15-247 en date 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public. La commune d'IN- GHAR informe des résultats sur demande d'offres national ouverte avec exigence de capacités minimales pour : 19/2025 concernant **Rebiltation piset du lien RN 52 et center d'remblai technique sur distance 3.5 km après évaluation et analyse des soumissions sur l'attribution provisoire du marché à l'entreprise laquelle a présente comme suit**

N°	l'entreprise	Note accordée	Delais	Montant l'offre (DA)	Montant après correction (DA)	Observations
01	ETP BENLAKHDAR ZAKARYA Hai El Badr n 113 secteur 20- BECHAR NF: 18508170010917200800	73	03 mois	29.092.406,00	29.092.406,00	Unique offre

IL est accorde aux entreprises un délai de dix (10) jours pour toute contestation de recours .à partir de la date de publication de cet avis en application de article 56 Loi 23-12 correspondant au 5 aout 2023fixqnt les regles relatives aux marchés publics et article 82 Décret Présidentiel n° : 15-247 en date 16/09/ 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public .

Les autres entreprises vondrant consulter les résultats explicatives et détaillés de leurs offres techniques et financiers sont invités à contacter les services de L APC IN – GHAR de la wilaya de IN SALAH dans un délai de trois (03) jours à compter du premier jours de la parution de l'offre provisoire en application de Décret Présidentiel n° : 15-247 en date 16/09/ 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

LE PRESIDENT, A. P .C D' IN –GHAR